

ANNEXE IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN (arrêté du 3 septembre 1997)

Baccalauréat Professionnel spécialité Commerce		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public.				Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (a)	
Epreuves	Unités	Coeff	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée	
E1 - Épreuve scientifique et technique* : coefficient 6 <ul style="list-style-type: none"> • Sous-épreuve A1 : Organisation et gestion commerciale d'une unité de vente • Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique de l'activité professionnelle • Sous-épreuve C1 : Mathématiques 	u 11	4	écrite	3 h	écrite	3 h	écrite	3 h	
	u 12	1	écrite	1 h	écrite	1 h	écrite	1 h	
	u 13	1	écrite	1 h	écrite	1 h	écrite	1 h	
E2 - Communication orale professionnelle : coefficient 3	u 2	3	orale	30 mn	orale	30 mn	CCF		
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : coefficient 5 <ul style="list-style-type: none"> • Sous-épreuve A3 : Pratique professionnelle en magasin • Sous-épreuve B3 : Montage de projet dans le cadre des approfondissements sectoriels 	u 31	4	CCF		orale	30 mn	CCF		
	U 32	1	CCF		orale	30 mn	CCF		
E4 - Épreuve de langue vivante : coefficient 2	u 4	2	écrite	2 h	écrite	2 h	CCF		

Baccalauréat Professionnel spécialité Commerce		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public.		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités. formation professionnelle continue dans un établissement privé. enseignement à distance. candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (a)		
Epreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E5 - Épreuve de Français, Histoire-Géographie : coefficient 5 • Sous-épreuve A5 : Français • Sous-épreuve B5 : Histoire-Géographie	u 51 U 52	3 2	écrite écrite	2h30 2 h	écrite écrite	2h30 2 h	CCF CCF	
E6 - Épreuve d'éducation Artistique - Arts appliqués : coefficient 1	U 6	1	CCF		écrite	3 h	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation Physique et Sportive : coefficient 1	u 7	1	CCF		pratique		CCF	
ÉPREUVES FACULTATIVES (1) • Langue vivante	UF 1		orale	20 mn	orale	1 20 mn	orale	20 mn

CCF Contrôle en Cours de Formation

La description de la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation figurent dans l'annexe V de l'instruction des épreuves

1 l'épreuve E1 doit obligatoirement être passée sous forme ponctuelle

1 Les points excédants 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention